

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

- *Budget Principal*
- *Budget annexe Assainissement*
- *Budget annexe Transports*

Jeudi 24 mars 2022



**Cluses Arve
& montagnes**
Territoire de réussites

Arâches-la-Frasse ★

Cluses ★

Magland ★

Marnaz ★

Mont-Saxonnex ★

Nancy-sur-Cluses ★

Le Reposoir ★

Saint-Sigismond ★

Scionzier ★

Theyez ★



PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Les évolutions structurelles et les informations utiles à la compréhension

Incidence de la création du budget annexe Transports

L'exercice 2022 marque la création du budget annexe Transports.

Dans le tableau de la page suivante et les prochaines, les dépenses et recettes liées aux transports et à la mobilité sont impactées sur le Budget Principal jusqu'au 31 mars 2022, puis sur le nouveau budget à partir du 1^{er} avril, ce qui explique les variations importantes.

Voici en détail les montants impactés par budget selon les thématiques :



Transport scolaire

Les dépenses : elles sont impactées pour 3 mois (de janvier à mars) sur le Budget Principal puis pour 9 mois sur le budget annexe (de avril à décembre).

Les recettes : elles sont impactées à 100% sur le budget annexe puisque les inscriptions au transport scolaire seront réalisées entre juin et septembre.



Transport urbain

Les dépenses : elles sont impactées pour 3 mois (de janvier à mars) sur le Budget Principal puis pour 9 mois sur le budget annexe (de avril à décembre).

Les recettes : La Dotation Globale de Décentralisation sera impactée à 100% sur le budget annexe puisqu'elle sera versée après le 1^{er} avril 2022 et qu'il est impossible de la répartir sur 2 budgets différents. Pour garder l'unité d'ensemble, les autres recettes commerciales du réseau urbain seront uniquement affectées sur le budget annexe Transports.



Skibus

Les dépenses : elles sont impactées à 90% sur le Budget Principal pour ce qui concerne la saison hivernale et une partie est prévue sur le budget annexe pour les navettes de la saison estivale.

Les recettes : elles sont impactées à 100% sur le Budget Principal puisque la refacturation des skibus aux sociétés de remontées mécaniques ne concernent que le service assuré l'hiver, le service estival étant pleinement à la charge de la 2CCAM.



CALCUL DES ÉQUILIBRES FINANCIERS DU BUDGET PRINCIPAL

Équilibres financiers suite à la création du budget annexe Transports

Chapitre	Compte administratif 2019	Compte administratif 2020	Budget Primitif 2021	Budgété 2021	Compte administratif 2021	Budget Primitif 2022
013 atténuations de charges	102 181,30	70 297,03	24 000,00	24 000,00	64 294,63	30 000,00
70 produits de services, du domaine & ventes diverses	1 927 055,84	1 432 469,14	952 341,00	952 341,00	1 174 779,46	1 287 572,00
73 impôts et taxes	24 747 943,28	24 335 307,05	22 690 142,13	20 689 202,13	20 913 896,67	21 536 038,24
74 dotations et participations	9 511 316,45	9 371 094,90	9 136 019,18	11 955 889,18	12 223 451,92	10 016 450,63
75 autres produits de gestion courante	557 551,29	550 003,25	564 000,00	564 000,00	550 850,99	558 500,00
76 produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77 produits exceptionnels	560 995,40	132 750,18	0,00	0,00	83 174,74	0,00
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	37 407 043,56	35 891 921,55	33 366 502,31	34 185 432,31	35 010 448,41	33 428 560,88

011 charges à caractère général	8 918 648,64	8 703 215,46	8 938 492,43	8 938 492,43	8 841 867,28	8 143 226,07
012 charges de personnel et frais assimilés	2 323 769,64	2 308 906,06	2 673 209,81	2 673 209,81	2 661 407,12	3 353 722,00
014 atténuations de produits	17 309 639,60	17 386 216,62	17 364 075,00	17 828 375,00	17 642 653,24	16 535 824,29
65 autres charges de gestion courante	4 251 817,28	4 734 544,68	4 727 047,30	5 226 919,56	5 034 447,47	5 133 389,59
66 charges financières	151 261,50	138 853,89	145 000,00	145 000,00	128 576,57	135 000,00
67 charges exceptionnelles	81 277,82	8 059,36	3 500,00	8 500,00	4 569,07	19 175,00
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	33 036 414,48	33 279 796,07	33 851 324,54	34 820 496,80	34 313 520,75	33 320 336,95

30 561 383,34 30 832 036,12

ÉPARGNE BRUTE	4 370 629,08	2 612 125,48	-484 822,23	-635 064,49	696 927,66	108 223,92
Remboursement du capital des emprunts	506 048,33	537 792,90	555 000,00	555 000,00	543 278,08	562 000,00
ÉPARGNE NETTE	3 864 580,75	2 074 332,58	-1 039 822,23	-1 190 064,49	153 649,58	-453 776,08

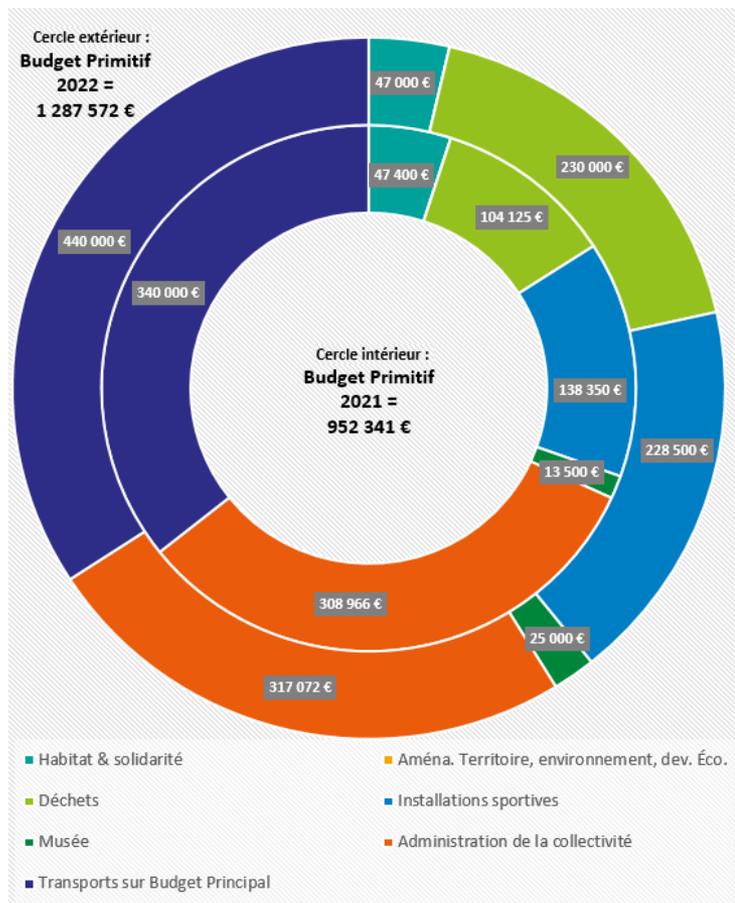
Rappel des orientations retenues lors du Débat d'Orientation Budgétaire :

- Trouver toutes les pistes de réduction des dépenses possibles pour réduire le déficit d'épargne nette et dégager des marges de manœuvre en investissement ;
- adopter la stratégie du « dos rond » pour réduire ou repousser les projets le temps de la crise ;
- ne pas faire évoluer la fiscalité auprès des entreprises qui subissent la crise ;
- ne pas faire participer les communes, via une diminution des attributions de compensation autre que pour des transferts de charges, la 2CCAM devant se sortir seule de la crise ;
- permettre la mise en place de fonds de concours si certaines communes souhaitent faciliter la réalisation de projets sur leur territoire.



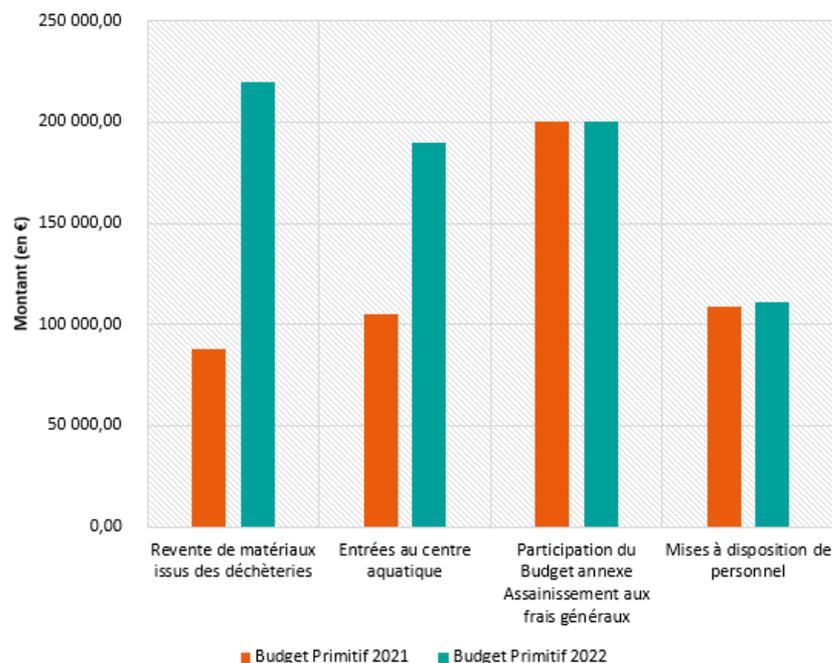
PRINCIPALES ÉVOLUTIONS PRÉVUES AU BUDGET PRINCIPAL

Recettes de fonctionnement



Chapitre 70 Produits des services

Le chapitre 70 produits des services progresse de 235 231 € entre le Budget Primitif 2021 et le Budget Primitif 2022, hors recettes des Transports neutralisées pour faciliter la comparaison.



Les principaux produits des services

La crise a eu des effets positifs sur le seul plan budgétaire avec une augmentation des prix de rachat des matières premières collectées en déchèteries. La recette fait plus que doubler de Budget Primitif à Budget Primitif pour atteindre un montant espéré de 220 000 € en 2022.

Les entrées au centre aquatique retrouvent un niveau plus proche de la normale à hauteur de 190 000 €, sans atteindre pour autant le niveau d'avant crise.

Pour les autres principaux produits issus des services, il n'y a pas d'évolution notable.

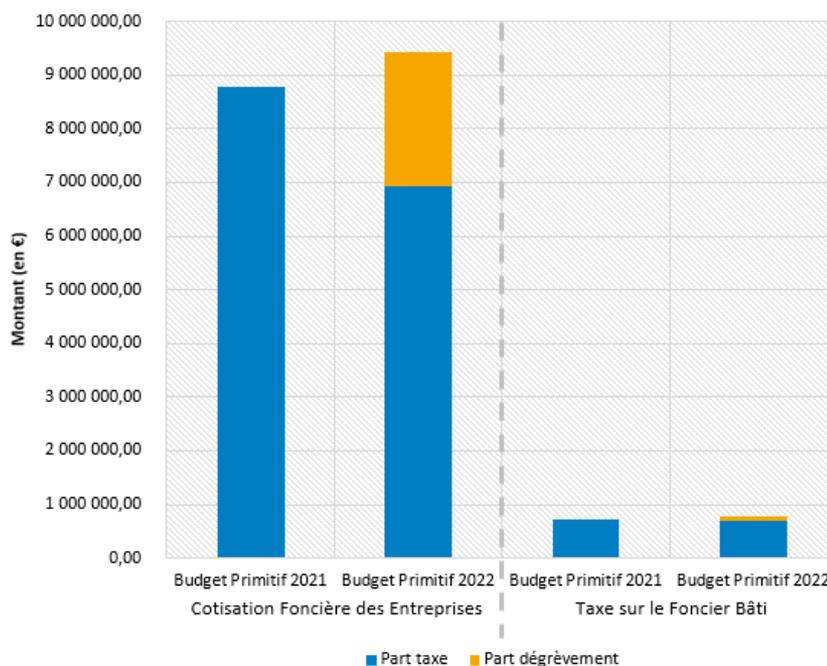
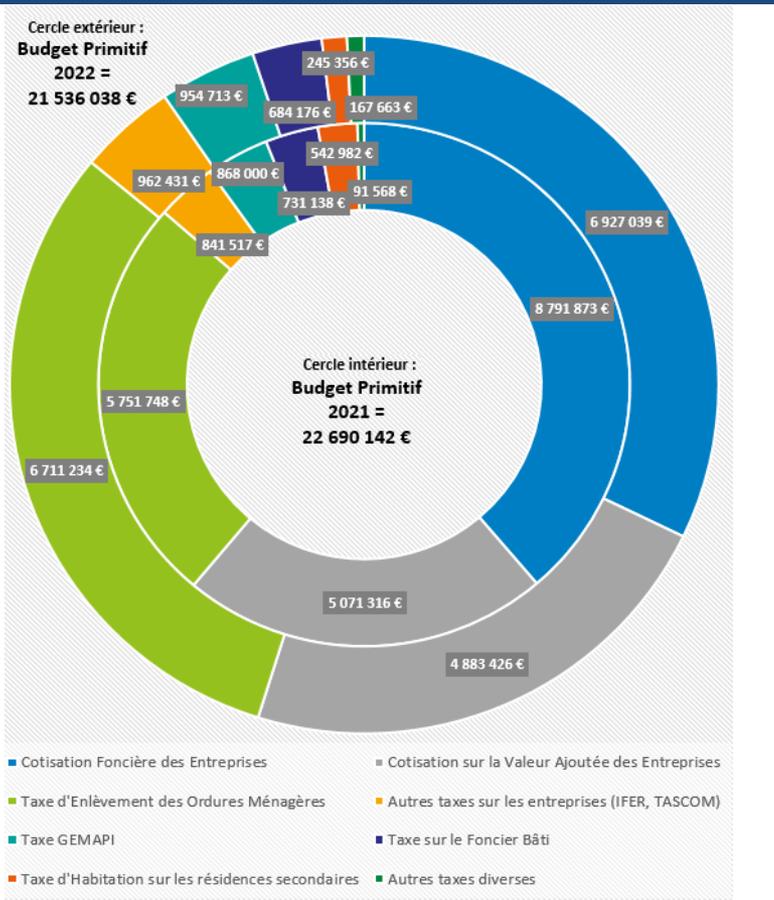


PRINCIPALES ÉVOLUTIONS PRÉVUES AU BUDGET PRINCIPAL

Recettes de fonctionnement

Chapitre 73 Impôts et taxes

Le chapitre 73 Impôts et taxes est globalement en baisse à cause notamment des dégrèvements accordés par l'État au titre de la baisse des impôts de production, qui basculent une partie de la recette du chapitre 73 au chapitre 74 Participations et dotations.



Les principales évolutions

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) connaît son niveau le plus bas depuis le début de la crise, comme attendu. La perte s'élève à plus de 550 000 € par rapport au montant perçu en 2021 sur la CVAE, et environ 1 million € par rapport à la situation avant crise.

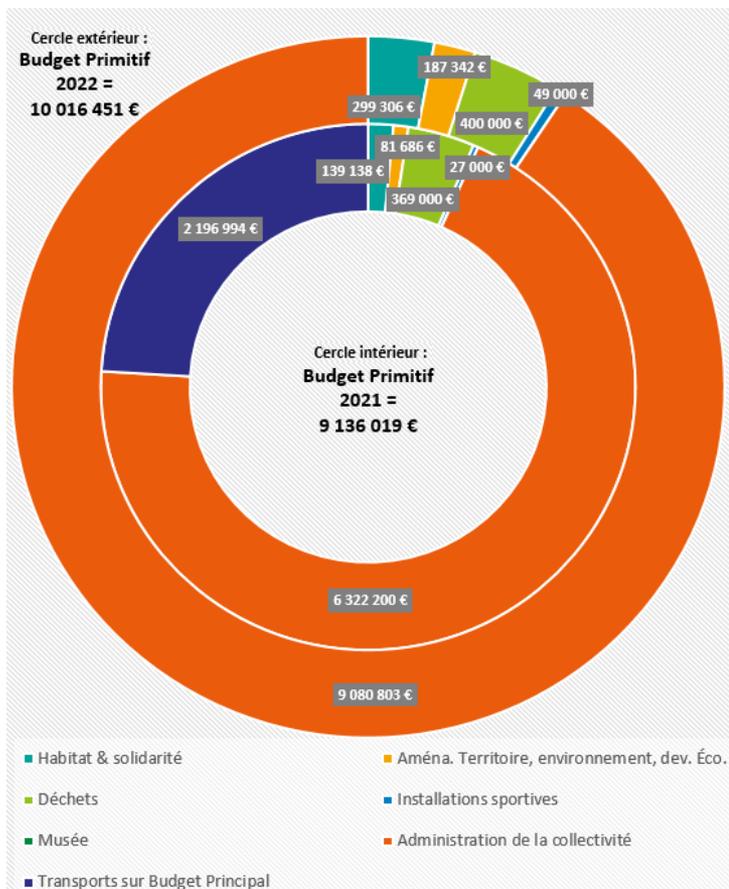
La revalorisation des bases fiscales est indexée à l'inflation constatée au 1^{er} janvier (+3,4% en 2022) et permet donc une progression sur la Cotisation Foncière des Entreprises (+227 000 €) et les taxes foncières pour les particuliers.

L'augmentation d'un point de % de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM, de 8,92% à 9,92%) permet de lever un produit supplémentaire de 676 536 €. Ce choix a été effectué pour faire face aux charges importantes que va devoir supporter la gestion des déchets dès 2022 et pour les années à venir, mais également afin de financer une politique environnementale ambitieuse sur ce service.



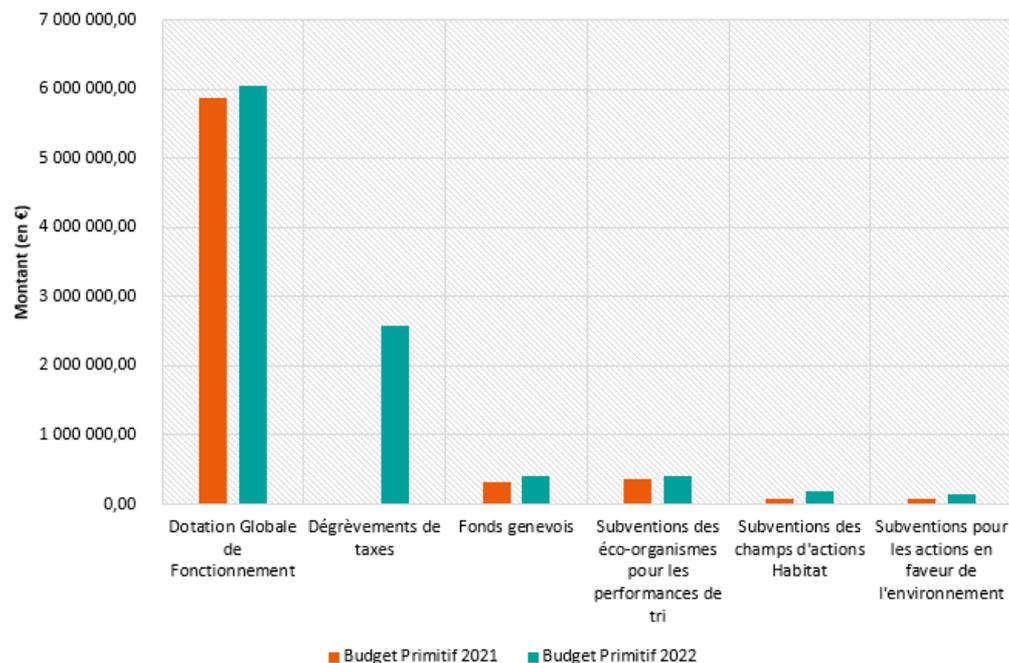
PRINCIPALES ÉVOLUTIONS PRÉVUES AU BUDGET PRINCIPAL

Recettes de fonctionnement



Chapitre 74 Dotations et participations

Le chapitre 74 Dotations et participation affiche un montant en hausse de 3,1 millions € (après neutralisation des recettes des transports) dont 2,6 millions € au titre des dégrèvements accordés par l'État pour la baisse des impôts de production.



Les principales évolutions

En 2022, la 2CCAM devrait voir son potentiel fiscal rester en dessous du plafond de 2 fois le potentiel fiscal moyen national, ce qui lui permet d'être éligible à la bonification de Dotation d'Intercommunalité (environ + 300 000 €). Cette recette compense la baisse régulière de la Dotation de Compensation (-120 000 € par an).

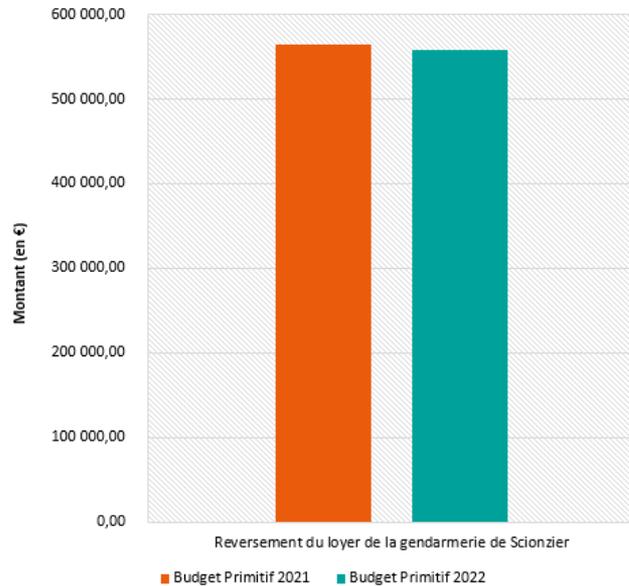
La reprise économique permet une progression très légère du fonds genevois (+ 88 638 € sur le montant budgété à hauteur de 408 638 € en 2022).

L'exploitation de nouvelles compétences notamment sur la thématique de l'amélioration de l'habitat va permettre à la 2CCAM de percevoir les subventions en direct sur ce sujet. Le reste à charge sera déduit des attributions de compensation des communes concernées.



PRINCIPALES ÉVOLUTIONS PRÉVUES AU BUDGET PRINCIPAL

Recettes de fonctionnement



Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

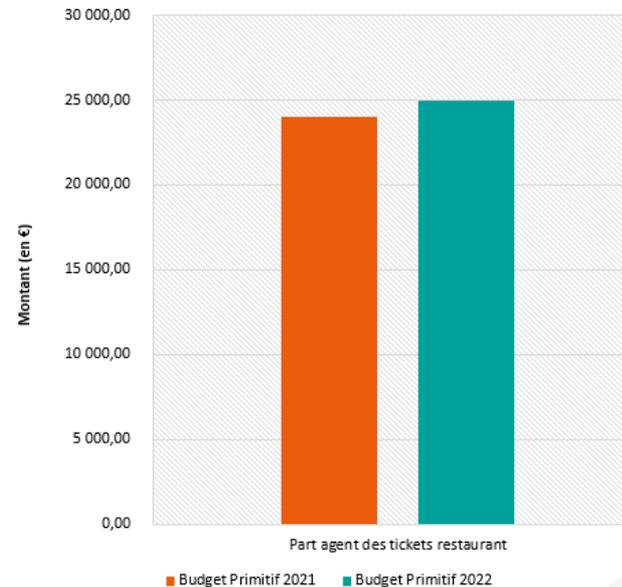
Le chapitre 75 Autres produits de gestion courante ne permet que d'enregistrer le reversement du loyer des logements de la gendarmerie de Scionzier.

Cette opération n'a pas d'impact financier pour la Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes car elle réalise une dépense d'un montant équivalent.

Chapitre 013 Atténuations de charges

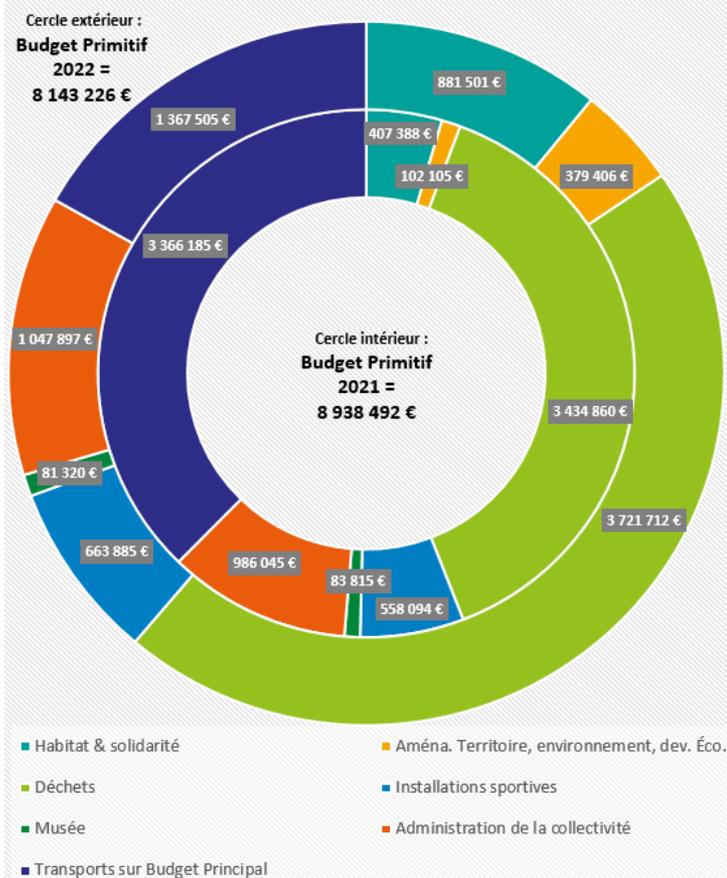
Une légère progression est à attendre sur le chapitre 013 Atténuations de charges dans la mesure où l'effectif 2CCAM est en hausse (transferts d'agents dans le cadre des services communs, nouvelles compétences exploitées).

En complément, la prévision des remboursements pour arrêts maladies ou congés maternités n'est effectuée qu'à hauteur de ce qui est connu au moment de l'élaboration du budget soit 5 000 € pour le Budget Primitif 2022.



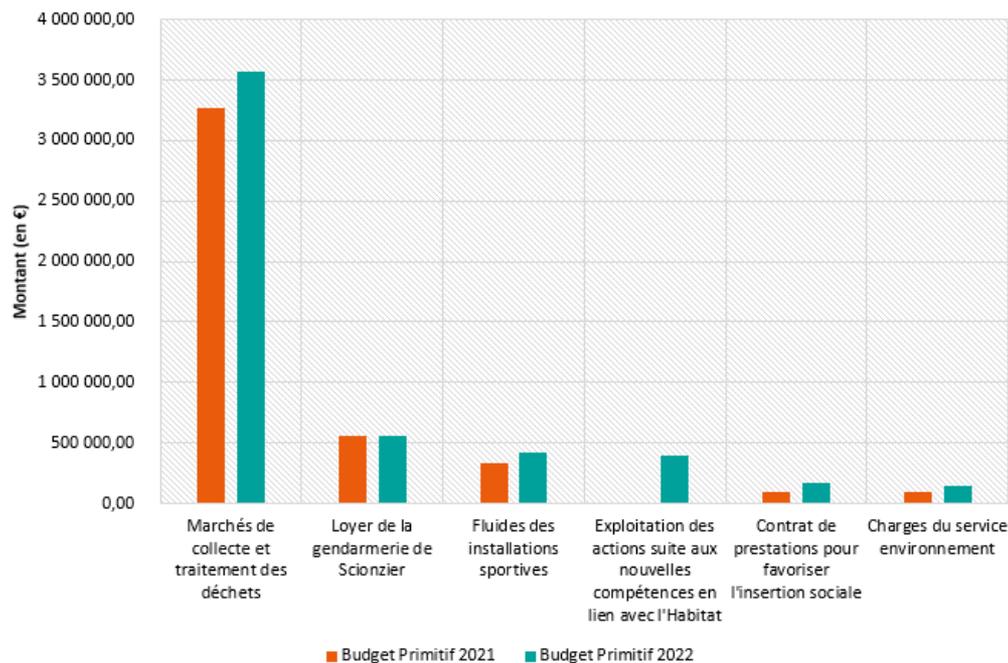
PRINCIPALES ÉVOLUTIONS PRÉVUES AU BUDGET PRINCIPAL

Dépenses de fonctionnement



Chapitre 011 Charges à caractère général

Le chapitre 011 Charges à caractère général enregistre une hausse de 1,2 millions € après neutralisation des charges des transports, par rapport au Budget Primitif 2021.



Les principales évolutions

Les nouveaux marchés de collecte des déchets et gestion des déchèteries, qui prendront effet au 1^{er} avril 2022, ainsi que les révisions des prix, très défavorables, des marchés en cours expliquent une partie de l'augmentation, à hauteur de + 300 000 € par rapport au Budget Primitif 2021.

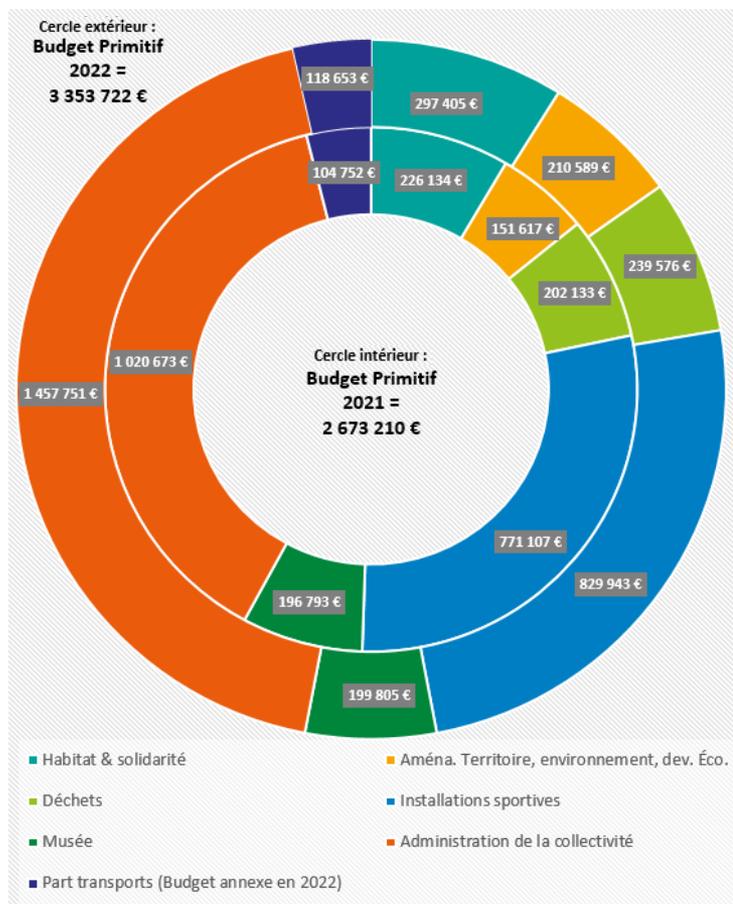
La hausse des coûts des énergies impactent les charges liées aux fluides du centre aquatique (électricité, gaz). Cette augmentation représente + 87 650 € soit une évolution de près de 26%.

Enfin, la 2CCAM exploitera dès 2022 de nouvelles compétences (actions en faveur de l'Habitat, Développement économique, Petites Villes de Demain) et constate de nouvelles charges (services communs), en partie compensées par des recettes (subventions) et des baisses d'attributions de compensation.



PRINCIPALES ÉVOLUTIONS PRÉVUES AU BUDGET PRINCIPAL

Dépenses de fonctionnement



Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés

L'exercice 2022 voit également des évolutions importantes en matière de charges de personnels et frais assimilés.

Voici un détail exhaustif des évolutions, entre le Budget Primitif 2021 et le Budget Primitif 2022 :

Services communs

- Transfert de 2 agents pour le service commun de la commande publique
- Transfert de 6 agents pour le service commun comptabilité-finances
- Transfert d'un agent pour le service commun perspectives

Ces charges nouvelles sont compensées en grande partie par une diminution des attributions de compensation selon l'adhésion des communes aux différents services et leur niveau d'utilisation.

Transferts de charges et de compétences

- Impact sur une année complète du poste de chargé de développement économique
- Impact sur une année complète du poste de responsable du pôle Habitat et solidarité, qui récupère également la gestion de nouvelles compétences en matière d'amélioration de l'habitat, notamment
- Recrutement d'un adulte relais, dans le cadre de la politique de la ville

Sur le même principe que pour les services communs, ces dépenses supplémentaires feront l'objet d'une diminution des attributions de compensation.

Développement de la politique intercommunale

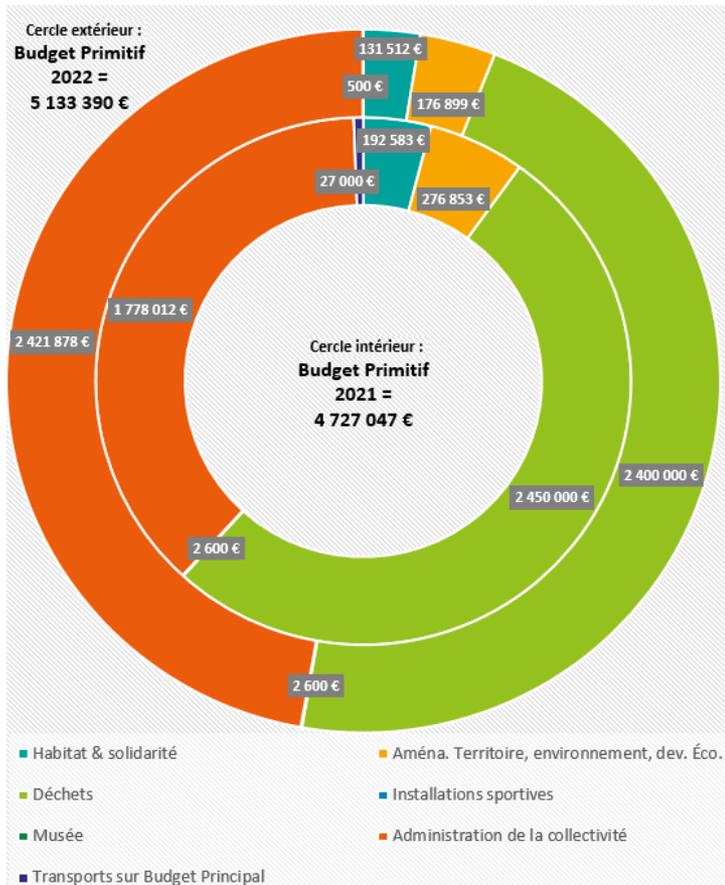
Recrutement de nouveaux agents pour des missions de développement, avec des subventionnements pour certains dispositifs, des augmentations de recettes ou des baisses de charges.

- Impact sur une année entière du poste de chargée de communication
- Impact sur une année entière du poste d'acheteur public
- Recrutement d'une chargée de mission Espace Valléen
- Recrutement d'une chargée de mission Petites Villes de Demain



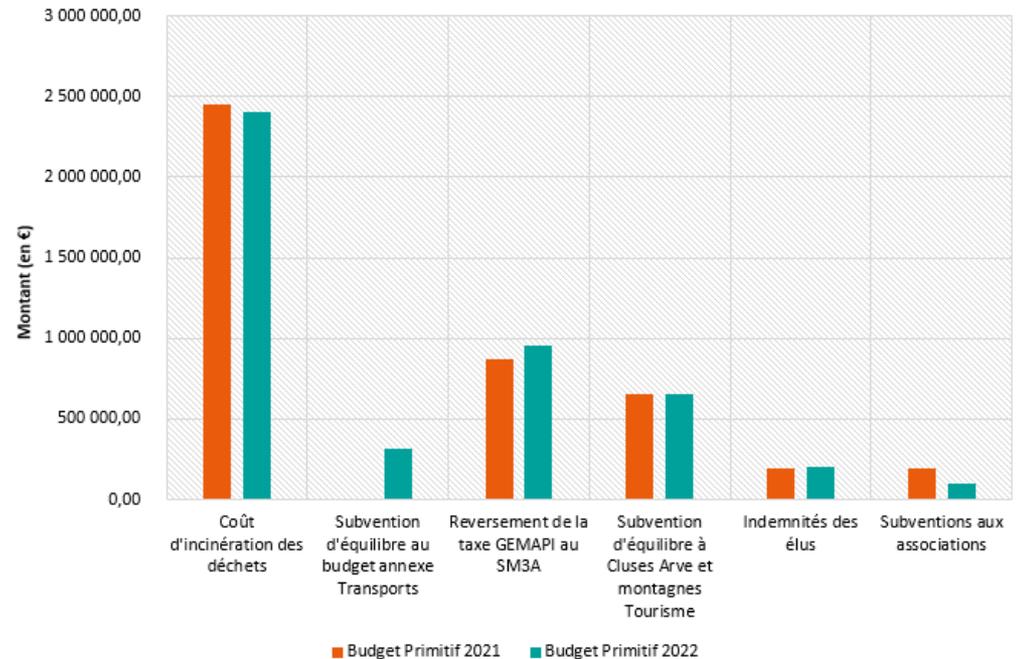
PRINCIPALES ÉVOLUTIONS PRÉVUES AU BUDGET PRINCIPAL

Dépenses de fonctionnement



Chapitre 65 Autres charges de gestion courante

Le chapitre 65 Autres charges de gestion courante constate une augmentation d'environ 100 000 € après neutralisation de la subvention d'équilibre au budget annexe Transports.



Les principales évolutions

La principale dépense impactée sur ce chapitre est la participation au SIVOM pour l'incinération des déchets. Le montant inscrit au Budget Primitif 2022 est en diminution de 50 000 € par rapport au Budget Primitif 2021 soit 2,4 millions € car les tonnages incinérés restent stables.

Le SM3A a décidé l'augmentation de la participation GEMAPI à hauteur de 1,50 € par habitant (soit 17,50 € par habitant au global). La 2CCAM lève la taxe afférente et la reverse dans son intégralité.

La partie des prestations pour l'insertion sociale par l'emploi (attribuée à l'association Alvéole dans le cadre d'une procédure de marché public) est basculée vers le chapitre 011 Charges à caractère général.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS PRÉVUES AU BUDGET PRINCIPAL

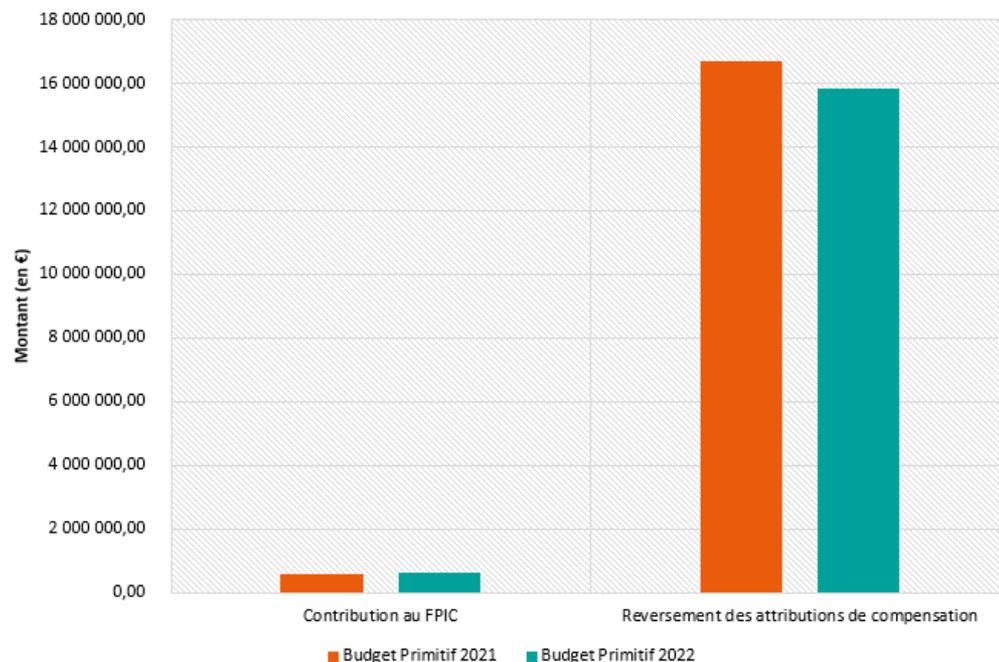
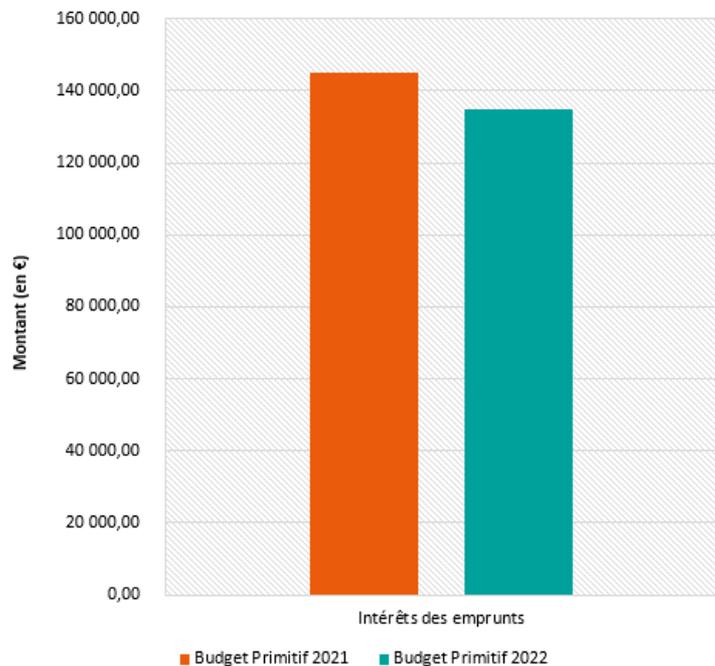
Dépenses de fonctionnement

Chapitre 014 Atténuations de produits

La contribution au Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC) devrait évoluer dans des proportions marginales en 2022. En revanche, la part 2CCAM sera sensiblement plus importante dans les années à venir due à l'évolution du Coefficient d'Intégration Fiscale.

Comme évoqué dans les pages précédentes, les attributions de compensation seront en diminution pour :

- 384 732 € minimum au titre des nouvelles compétences (montant estimatif que la CLECT définira en cours d'année) ;
- 388 050 € au titre des services communs (commande publique, comptabilité finances, prospectives) pour 9 mois supplémentaires en 2022.



Chapitre 66 Charges financières

Dans la mesure où il n'y a pas eu d'emprunt contracté dans des proportions importantes ces dernières années, les intérêts des emprunts à payer seront à la baisse en 2022.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Le chapitre 67 Charges exceptionnelles est prévu à hauteur de 19 175 € au Budget Primitif 2022 pour faire face aux potentielles annulations de titres et réaliser des régularisations en cours d'exercice.



DÉTERMINATION DE LA CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT

Calcul de la capacité d'investissement du Budget Principal

CALCUL DE LA CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT		
Résultat excédentaire 2021	A	2 724 398,13
Épargne nette	B	-453 776,08
Montant épargné pour période de crise	C	1 700 000,00
MONTANT D'AUTO-FINANCEMENT DISPONIBLE	D = A+B-C	570 622,05
Montant de projets 2022	E	4 412 369,83
Recettes afférentes aux projets	F	1 313 115,88
Achat de terrains en zones d'activité économique en vue de leur revente	G	703 000,00
Revente des terrains en zones d'activité économique	H	703 000,00
RESTE A CHARGE 2CCAM	I = E-F+G-H	3 099 253,94
Autres opérations divers sans impact financier (neutralisation du compte 1068 avant passage à la nomenclature M57)	J	80 703,43
ÉQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT PAR L'EMPRUNT	K = I+J-D	2 609 335,32

Suite au vote du Compte Administratif 2021 lors du Conseil Communautaire du 10 mars dernier, il a été constaté un résultat excédentaire au 31 décembre 2021 à hauteur de 2 724 398,13 €.

Selon les éléments présentés dans les pages précédentes, l'épargne nette simulée est négative pour le Budget Primitif 2022 du Budget Principal.

Conformément aux engagements pris dans le cadre du DOB, le montant de 1,7 millions € à épargner pour faire face à cette période de crise est reconduit en 2022. Des choix ont été effectués en bureau communautaire et en commission Stratégies Territoriales pour permettre cela. L'autofinancement généré pour les projets d'investissement est donc de 570 622 €.

Après arbitrages, le montant des dépenses d'équipements s'élève à 4 412 369,83 € avec des recettes certaines ou quasi-certaines de plus de 1,3 millions €.

Il est donc prévu de contractualiser un emprunt d'environ 2,5 millions € maximum (les 80 703,43 € sont à exclusion du montant car ils constituent une régularisation avant le passage à la nomenclature M57).



DÉTERMINATION DE LA CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT

Détail des projets arbitrés pour le Budget Primitif 2022

THÉMATIQUES / INSTALLATION	DÉTAIL DES PROJETS	BUDGET PRIMITIF 2022		
		DÉPENSES	RECETTES	RESTE A CHARGE 2CCAM
ANTENNE DE JUSTICE	Mobilier et aménagement	4 000,00	656,16	3 343,84
Communication digitale	Refonte du site internet et réalisation de vidéos marketing du territoire	14 000,00	0,00	14 000,00
Signalétique	Fourniture et installation de panneaux sur les infrastructures 2CCAM	11 500,00	1 886,46	9 613,54
COMMUNICATION		25 500,00	1 886,46	23 613,54
Déchèterie de Thyez	Travaux d'extension de la déchèterie	0,00	0,00	0,00
Collecte des déchets	Renouvellement du parc et création de points d'apport volontaire	627 200,00	100 326,86	526 873,14
Biodéchets	Mise en place du tri à la source des biodéchets	0,00	0,00	0,00
Compostage	Mise en place du compostage dans les cimetières	0,00	0,00	0,00
DÉCHETS		627 200,00	100 326,86	526 873,14
Zones d'activité économique	Réalisation d'une étude de rentabilité pour la création et le remembrement de zones	25 000,00	0,00	25 000,00
ZAE de la Maladière à Cluses	Achat du terrain et du bâtiment de l'Ours	1 230 000,00	0,00	1 230 000,00
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE		1 255 000,00	0,00	1 255 000,00

DÉTERMINATION DE LA CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT

Détail des projets arbitrés pour le Budget Primitif 2022

THÉMATIQUES / INSTALLATION	DÉTAIL DES PROJETS	BUDGET PRIMITIF 2022		
		DÉPENSES	RECETTES	RESTE A CHARGE 2CCAM
Local Office de tourisme et mobilité	Travaux d'aménagement du nouveau local	390 000,00	59 054,40	330 945,60
Futur siège social	Maîtrise d'œuvre et démarrage des travaux (démolition, désamiantage)	250 000,00	24 606,00	225 394,00
Ensemble des services	Renouvellement du parc de véhicules vers des modèles moins polluants	60 000,00	9 842,40	50 157,60
DIRECTION GÉNÉRALE		700 000,00	93 502,80	606 497,20
Actions de réduction de la pollution	Participation aux fonds Air Entreprises, Air Gaz et Air Véhicules	512 000,00	430 000,00	82 000,00
Sentiers	Acquisition de tablettes	600,00	98,42	501,58
Politique Espaces Naturels Sensibles	Projet ludique "Gyapète" au Mont-Saxonnex	584 569,83	95 892,83	488 676,99
ENVIRONNEMENT		1 097 169,83	525 991,26	571 178,57
ÉPICERIE SOCIALE	Mobilier et aménagement	5 000,00	820,20	4 179,80
Gymnases de Cluses et Scionzier	Travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite	15 000,00	2 460,60	12 539,40
Tennis couverts	Isolation des tennis couverts	0,00	0,00	0,00
Stade intercommunal	Reprise de la piste d'athlétisme	415 000,00	167 366,00	247 634,00
Centre aquatique	Travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite	18 500,00	135 120,74	-116 620,74
Installations sportives	Études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux	35 000,00	0,00	35 000,00
Tennis extérieurs	Subventions perçues sur travaux réalisés les exercices précédents	0,00	232 000,00	-232 000,00
INSTALLATIONS SPORTIVES		483 500,00	536 947,34	-53 447,34

DÉTERMINATION DE LA CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT

Détail des projets arbitrés pour le Budget Primitif 2022

THÉMATIQUES / INSTALLATION	DÉTAIL DES PROJETS	BUDGET PRIMITIF 2022		
		DÉPENSES	RECETTES	RESTE A CHARGE 2CCAM
Terrains familiaux de la Maladière	Installation de compteurs LINKY	70 000,00	35 000,00	35 000,00
LOGEMENT HABITAT		70 000,00	35 000,00	35 000,00
MUSÉE	Mobilier et aménagement	25 000,00	14 704,00	10 296,00
Projets en lien avec Espace Valléen	Études préalables à la réalisation des travaux ou maîtrise d'œuvre, travaux structurants	120 000,00	3 280,80	116 719,20
Autres projets touristiques	Études ou travaux	0,00	0,00	0,00
TOURISME		120 000,00	3 280,80	116 719,20
TOTAL		4 412 369,83	1 313 115,88	3 099 253,94

BALANCE COMPTABLE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Chapitre	Compte administratif 2019	Compte administratif 2020	Budget Primitif 2021	Budgété 2021	Compte administratif 2021	Budget Primitif 2022
013 atténuations de charges	102 181,30	70 297,03	24 000,00	24 000,00	64 294,63	30 000,00
70 produits de services, du domaine & ventes diverses	1 927 055,84	1 432 469,14	952 341,00	952 341,00	1 174 779,46	1 287 572,00
73 impôts et taxes	24 747 943,28	24 335 307,05	22 690 142,13	20 689 202,13	20 913 896,67	21 536 038,24
74 dotations et participations	9 511 316,45	9 371 094,90	9 136 019,18	11 955 889,18	12 223 451,92	10 016 450,63
75 autres produits de gestion courante	557 551,29	550 003,25	564 000,00	564 000,00	550 850,99	558 500,00
76 produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77 produits exceptionnels	560 995,40	132 750,18	0,00	0,00	83 174,74	0,00
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	37 407 043,56	35 891 921,55	33 366 502,31	34 185 432,31	35 010 448,41	33 428 560,88
002 résultat de fonctionnement reporté	1 844 589,91	3 061 888,00	3 913 565,10	3 913 565,10	3 913 565,10	2 724 398,13
042 opérations d'ordre de transfert entre sections	14 012,00	19 887,00	54 390,00	54 390,00	30 389,50	58 895,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 858 601,91	3 081 775,00	3 967 955,10	3 967 955,10	3 943 954,60	2 783 293,13
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	39 265 645,47	38 973 696,55	37 334 457,41	38 153 387,41	38 954 403,01	36 211 854,01

011 charges à caractère général	8 918 648,64	8 703 215,46	8 938 492,43	8 938 492,43	8 841 867,28	8 143 226,07
012 charges de personnel et frais assimilés	2 323 769,64	2 308 906,06	2 673 209,81	2 673 209,81	2 661 407,12	3 353 722,00
014 atténuations de produits	17 309 639,60	17 386 216,62	17 364 075,00	17 828 375,00	17 642 653,24	16 535 824,29
65 autres charges de gestion courante	4 251 817,28	4 734 544,68	4 727 047,30	5 226 919,56	5 034 447,47	5 133 389,59
66 charges financières	151 261,50	138 853,89	145 000,00	145 000,00	128 576,57	135 000,00
67 charges exceptionnelles	81 277,82	8 059,36	3 500,00	8 500,00	4 569,07	19 175,00
022 dépenses imprévues	0,00	0,00	1 785 876,91	978 876,65	0,00	1 700 000,00
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	33 036 414,48	33 279 796,07	35 637 201,45	35 799 373,45	34 313 520,75	35 020 336,95
002 résultat de fonctionnement reporté	207 516,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023 virement à la section d'investissement	0,00	0,00	1 047 255,96	1 704 013,96	0,00	591 517,05
042 opérations d'ordre de transfert entre sections	769 890,93	509 975,63	650 000,00	650 000,00	649 957,50	600 000,00
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	977 407,01	509 975,63	1 697 255,96	2 354 013,96	649 957,50	1 191 517,05
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	34 013 821,49	33 789 771,70	37 334 457,41	38 153 387,41	34 963 478,25	36 211 854,01

BALANCE COMPTABLE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Section d'investissement

Chapitre	Compte administratif 2019	Compte administratif 2020	Budget Primitif 2021	Budgété 2021	Compte administratif 2021	Budget Primitif 2022
10 dotations, fonds divers et reserves	109 465,00	2 681 963,98	1 469 786,79	1 469 786,79	1 414 838,74	1 638 203,21
13 subventions d'investissement (recues)	15 000,00	139 152,00	481 429,00	836 426,34	630 658,23	906 439,30
16 emprunts et dettes assimilees	0,00	600 100,00	0,00	0,00	0,00	2 609 335,32
20 immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
23 immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	235 000,00	656 000,00	0,00	703 000,00
TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	124 465,00	3 421 215,98	2 186 215,79	2 962 213,13	2 045 496,97	5 891 977,83
001 solde d'execution section investissement reporté	923 000,81	0,00	0,00	0,00	0,00	53 825,44
021 virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	1 047 255,96	1 704 013,96	0,00	591 517,05
040 operations d'ordre de transfert entre sections	769 890,93	509 975,63	650 000,00	650 000,00	649 957,50	600 000,00
041 operations patrimoniales	39 805,88	0,00	100 000,00	100 000,00	65 242,51	100 000,00
Restes a réaliser	0,00	0,00	239 537,34	0,00	63 000,00	63 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 732 697,62	509 975,63	2 036 793,30	2 454 013,96	778 200,01	1 408 342,49
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 857 162,62	3 931 191,61	4 223 009,09	5 416 227,09	2 823 696,98	7 300 320,33

10 dotations, fonds divers et reserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 703,43
16 emprunts et dettes assimilees	506 048,33	537 792,90	555 000,00	555 000,00	543 278,08	562 000,00
20 immobilisations incorporelles (sauf le 204)	16 319,56	118 222,78	294 272,00	414 129,73	101 564,95	334 600,00
204 subventions d'equipement versees	240 000,00	138 899,03	60 000,00	173 218,00	123 349,65	512 000,00
21 immobilisations corporelles	1 661 154,36	3 172 442,08	820 450,00	2 557 708,10	578 838,37	3 691 200,00
23 immobilisations en cours	0,00	0,00	829 000,00	701 000,00	403 427,22	577 569,83
27 autres immobilisations financieres	0,00	91 746,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 depenses imprevuees	16 319,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	2 439 841,81	4 059 102,79	2 558 722,00	4 401 055,83	1 750 458,27	5 758 073,26
001 solde d'execution section investissement reporté	92 805,57	712 983,08	860 781,26	860 781,26	860 781,26	0,00
040 operations d'ordre de transfert entre sections	14 012,00	19 887,00	54 390,00	54 390,00	30 389,50	58 895,00
041 operations patrimoniales	39 805,88	0,00	100 000,00	100 000,00	65 242,51	100 000,00
Restes a réaliser	0,00	0,00	649 115,83	0,00	1 383 352,07	1 383 352,07
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	146 623,45	732 870,08	1 664 287,09	1 015 171,26	2 339 765,34	1 542 247,07
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2 586 465,26	4 791 972,87	4 223 009,09	5 416 227,09	4 090 223,61	7 300 320,33



BALANCE COMPTABLE 2022 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

Chapitre	Compte administratif 2019	Compte administratif 2020	Budget Primitif 2021	Budgété 2021	Compte administratif 2021	Budget Primitif 2022
013 atténuations de charges	2 261,12	1 189,04	0,00	0,00	1 855,49	0,00
70 produits de services, du domaine & ventes diverses	3 818 004,34	4 931 882,94	4 511 052,33	4 511 052,33	5 110 331,76	4 546 085,94
73 impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74 dotations et participations	176 607,48	54 821,58	62 500,00	62 500,00	69 991,79	62 050,00
75 autres produits de gestion courante	48 702,86	48 308,24	40 001,00	40 001,00	47 309,24	40 001,00
76 produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77 produits exceptionnels	31 266,30	38 339,56	0,00	0,00	15 640,88	13 000,00
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	4 076 842,10	5 074 541,36	4 613 553,33	4 613 553,33	5 245 129,16	4 661 136,94
002 résultat de fonctionnement reporté	4 135 297,39	1 665 705,49	2 615 616,23	2 615 616,23	2 615 616,23	2 975 827,82
042 opérations d'ordre de transfert entre sections	233 571,00	222 955,00	290 000,00	1 870 000,00	1 764 619,93	240 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	4 368 868,39	1 888 660,49	2 905 616,23	4 485 616,23	4 380 236,16	3 215 827,82
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 445 710,49	6 963 201,85	7 519 169,56	9 099 169,56	9 625 365,32	7 876 964,76

011 charges à caractère général	387 722,72	359 987,97	661 500,00	741 500,00	331 604,81	677 700,00
012 charges de personnel et frais assimilés	302 224,30	167 074,77	277 281,34	277 281,34	239 464,30	250 755,00
014 atténuations de produits	189,00	331,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65 autres charges de gestion courante	1 918 222,19	1 870 813,54	2 039 710,00	1 959 710,00	1 611 893,85	1 754 712,00
66 charges financières	238 600,41	223 033,64	242 000,00	242 000,00	223 535,78	220 000,00
67 charges exceptionnelles	26 526,74	3 385,93	245 092,00	245 092,00	11 435,62	255 092,00
022 dépenses imprévues	0,00	0,00	30 528,22	30 528,22	0,00	50 000,00
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	2 873 485,36	2 624 626,85	3 496 111,56	3 496 111,56	2 417 934,36	3 208 259,00
002 résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023 virement à la section d'investissement	0,00	0,00	2 643 058,00	3 723 058,00	0,00	3 668 705,76
042 opérations d'ordre de transfert entre sections	1 142 193,00	977 145,90	1 380 000,00	1 880 000,00	1 862 613,03	1 000 000,00
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 142 193,00	977 145,90	4 023 058,00	5 603 058,00	1 862 613,03	4 668 705,76
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 015 678,36	3 601 772,75	7 519 169,56	9 099 169,56	4 280 547,39	7 876 964,76

BALANCE COMPTABLE 2022 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

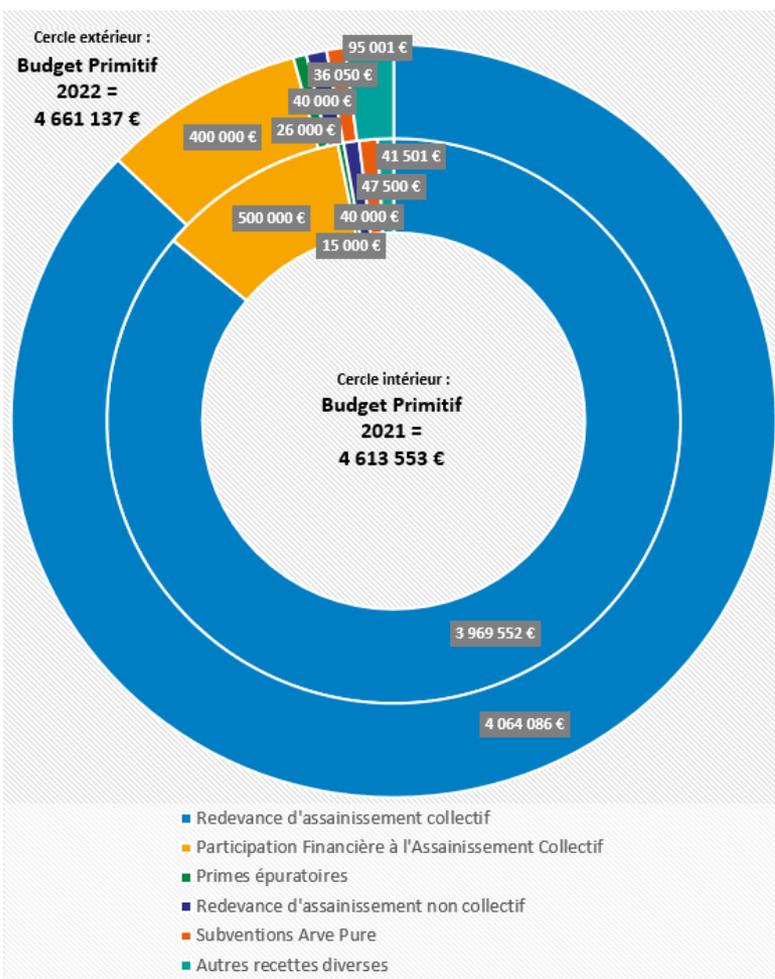
Section d'investissement

Chapitre	Compte administratif 2019	Compte administratif 2020	Budget Primitif 2021	Budgété 2021	Compte administratif 2021	Budget Primitif 2022
10 dotations, fonds divers et reserves	479 668,32	2 764 326,64	745 812,87	745 812,87	745 812,87	2 368 990,11
13 subventions d'investissement (recues)	1 297 089,39	1 231 338,00	1 675 850,00	1 675 850,00	1 169 770,00	2 101 300,00
16 emprunts et dettes assimilees	0,00	2 490 000,00	225 092,00	235 092,00	10 000,00	225 092,00
20 immobilisations incorporelles (sauf le 204)	4 635,37	0,00	0,00	0,00	1 850,00	0,00
21 immobilisations corporelles	43 054,41	0,00	0,00	0,00	130,00	0,00
23 immobilisations en cours	77 451,85	33 163,63	0,00	0,00	411 997,16	0,00
024 produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	1 901 899,34	6 518 828,27	2 646 754,87	2 656 754,87	2 339 560,03	4 695 382,11
001 solde d'execution section investissement reporte	1 808 037,16	0,00	1 663 370,69	1 663 370,69	1 663 370,69	0,00
021 virement de la section de fonctionnement	43 054,41	0,00	2 643 058,00	3 723 058,00	0,00	3 668 705,76
040 operations d'ordre de transfert entre sections	1 142 193,00	977 145,90	1 380 000,00	1 880 000,00	1 862 613,03	1 000 000,00
041 operations patrimoniales	263 520,32	353 502,96	600 000,00	600 000,00	342 637,23	600 000,00
Restes a réaliser	0,00	0,00	10 000,00	0,00	345 000,00	345 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 256 804,89	1 330 648,86	6 296 428,69	7 866 428,69	4 213 620,95	5 613 705,76
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 158 704,23	7 849 477,13	8 943 183,56	10 523 183,56	6 553 180,98	10 309 087,87

10 dotations, fonds divers et reserves	84 726,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 emprunts et dettes assimilees	677 793,24	650 757,62	735 000,00	735 000,00	700 833,67	935 092,00
20 immobilisations incorporelles (sauf le 204)	56 807,07	73 391,46	50 000,00	121 465,00	28 961,08	40 000,00
204 subventions d'equipement versees	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 immobilisations corporelles	710 809,50	436 793,87	247 000,00	710 738,33	480 554,56	48 000,00
23 immobilisations en cours	4 594 060,38	2 978 047,17	4 602 000,00	6 485 980,23	3 359 423,30	5 622 490,00
27 autres immobilisations financieres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 depenses imprevuees	56 807,07	0,00	0,00	0,00	0,00	109 515,76
TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	6 181 003,90	4 138 990,12	5 634 000,00	8 053 183,56	4 569 772,61	6 755 097,76
001 solde d'execution section investissement reporte	0,00	1 470 658,36	0,00	0,00	0,00	468 848,79
040 operations d'ordre de transfert entre sections	233 571,00	222 955,00	290 000,00	1 870 000,00	1 764 619,93	240 000,00
041 operations patrimoniales	228 540,35	353 502,96	600 000,00	600 000,00	342 637,23	600 000,00
Restes a réaliser	0,00	0,00	2 419 183,56	0,00	2 245 141,32	2 245 141,32
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	462 111,35	2 047 116,32	3 309 183,56	2 470 000,00	4 352 398,48	3 553 990,11
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	6 643 115,25	6 186 106,44	8 943 183,56	10 523 183,56	8 922 171,09	10 309 087,87

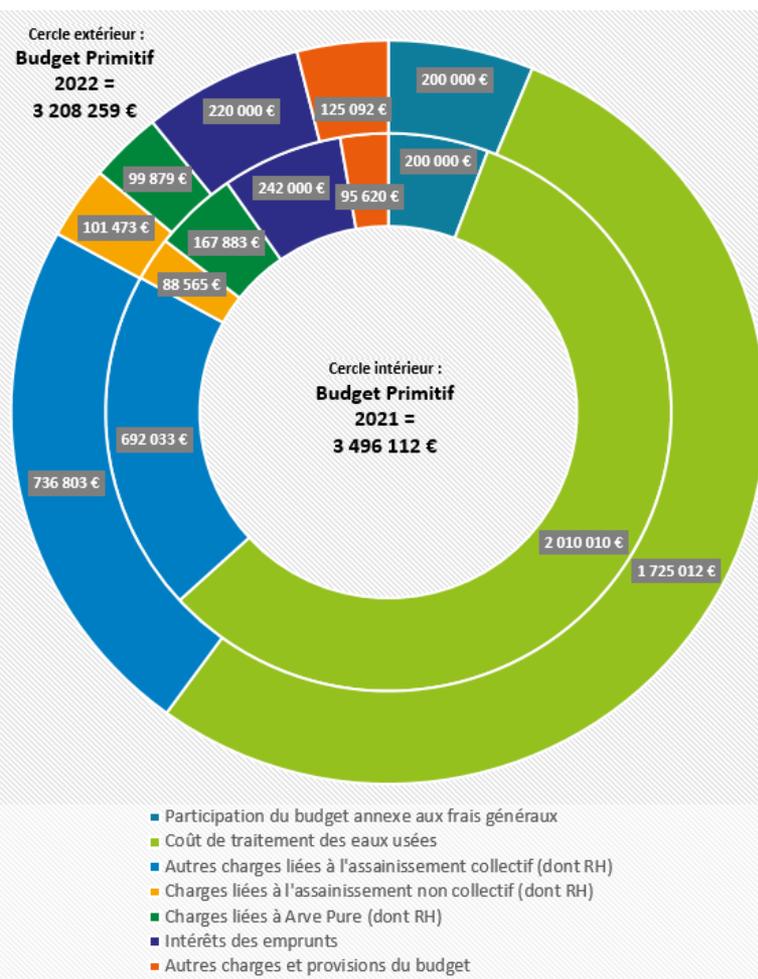
BALANCE COMPTABLE 2022 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Principales évolutions en 2022



Recettes de fonctionnement

Il n'y a pas d'évolution particulièrement notable concernant les recettes de fonctionnement du budget annexe Assainissement. L'augmentation des autres recettes diverses s'explique par la refacturation de boîtes de branchement aux usagers dont l'installation a été réalisée par la 2CCAM.



Dépenses de fonctionnement

Les 2 principales évolutions en 2022 concernent l'assainissement collectif avec une baisse du budget affecté au coût de traitement des eaux usées (amenées à la STEP de Marignier) et la prévision de 2 années pour le contrat global de performance de la nouvelle STEP de Magland (absence de facturation du déléguataire en 2021).



BALANCE COMPTABLE 2022 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Travaux d'assainissement

TYPES DE TRAVAUX	BUDGET PRIMITIF 2022		
	DÉPENSES	RECETTES	RESTE A CHARGE 2CCAM
Reprise de réseaux	3 489 040,00	273 213,00	3 215 827,00
Création d'une unité de méthanisation à la STEP d'Arâches-la-Frasse	412 500,00	187 200,00	225 300,00
Travaux de réhabilitation des STEP	220 700,00	25 347,00	195 353,00
Création de déversoirs d'orage	59 500,00	9 000,00	50 500,00
Création de réseaux	1 135 650,00	351 000,00	784 650,00
Diagnostic des réseaux	305 100,00	45 765,00	259 335,00
TOTAL	5 622 490,00	891 525,00	4 730 965,00

Le budget annexe Assainissement génère une grande capacité d'investissement qui permet de financer des travaux pour 4,2 millions € par an en moyenne sur les 3 dernières années, malgré l'impact de la crise sanitaire.

L'année 2022 marque le démarrage du nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2022-2028. Les premiers projets démarreront donc cette année et les derniers du précédent PPI s'achèveront sur l'exercice.

Ces éléments permettent donc de proposer un montant ambitieux au Budget Primitif 2022 à hauteur de 5,6 millions € en dépenses et 891 525 € en recettes soit un reste à charge de près de 4,7 millions €.

L'épargne nette dégagée de la section de fonctionnement ainsi que le report excédentaire constaté au compte administratif 2021 (plus de 2,9 millions €) permettent de financer l'ensemble des projets sans avoir recours à l'emprunt en 2022.

BALANCE COMPTABLE 2022 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Section de fonctionnement

Chapitre	Budget 2022 en année complète	Budget Primitif 2022 9 mois
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	799 000,00	359 000,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 442 720,00	2 514 240,00
Recettes réelles de fonctionnement	4 241 720,00	2 873 240,00
Recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 241 720,00	2 873 240,00

011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 130 720,00	2 763 215,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	75 750,00	75 750,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 400,00	1 900,00
66 CHARGES FINANCIERES	800,00	800,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 050,00	1 575,00
022 DEPENSES IMPREVUES	30 000,00	30 000,00
Dépenses réelles de fonctionnement	4 241 720,00	2 873 240,00
		0,00
Dépenses d'ordre de fonctionnement	0,00	0,00
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 241 720,00	2 873 240,00

Le budget annexe Transports prendra effet au 1^{er} avril 2022.

Dans l'attente, les premières factures de l'année seront impactées sur le Budget Principal.

Cela concerne les 3 premiers mois d'exploitation des lignes scolaires et urbaines.

L'ensemble des dépenses et recettes afférentes aux skibus des Carroz et de Flaine seront également impactées sur le Budget Principal puisque l'essentiel des prestations seront réalisées avant le 31 mars 2022.

Pour faciliter la lecture et permettre d'identifier clairement l'impact du budget Transports, vous trouverez dans le tableau ci-contre les montants sur une année complète. Mais le montant qui sera présenté et soumis au vote du Budget Primitif 2022 est inscrit dans la colonne « Budget Primitif 2022 9 mois ».

Ainsi, la subvention d'équilibre du Budget Principal vers le budget annexe Transports aurait été de 1,2 millions € en année complète mais sera réalisée à hauteur de 317 246 € en 2022, compte-tenu de l'affectation des recettes et des dépenses précisée en page 2.



BALANCE COMPTABLE 2022 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Section d'investissement

Chapitre	Budget 2022 en année complète	Budget Primitif 2022 9 mois
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (RECUES)	60 540,00	60 540,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	175 960,00	175 960,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 000,00	50 000,00
Recettes réelles d'investissement	286 500,00	286 500,00
Recettes d'ordre d'investissement	0,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	286 500,00	286 500,00

16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 500,00	8 500,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF LE 204)	95 000,00	95 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	183 000,00	183 000,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00
Dépenses réelles d'investissement	286 500,00	286 500,00
Dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	286 500,00	286 500,00

L'ensemble des investissements seront réalisés sur le nouveau budget annexe Transports.

Vous retrouverez la liste exhaustive des projets en page 25 du document.

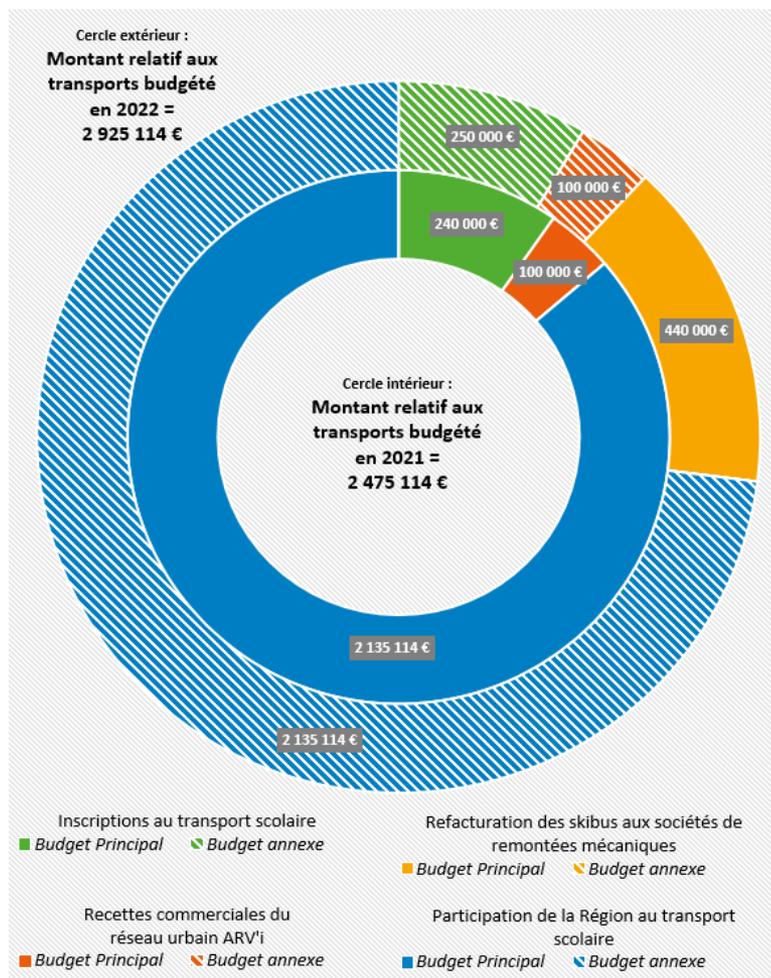
Le reste à charge des investissements sera financé par l'emprunt. Ce choix a été validé en bureau communautaire et en commission stratégies territoriales de façon à pouvoir déterminer de la manière la plus complète le coût de la politique Transports et mobilité.

Ce montant s'élève à 175 960 € pour le Budget Primitif 2022.

Au total, ce sont 278 000 € de projets prévus en dépenses pour 110 540 € de recettes.

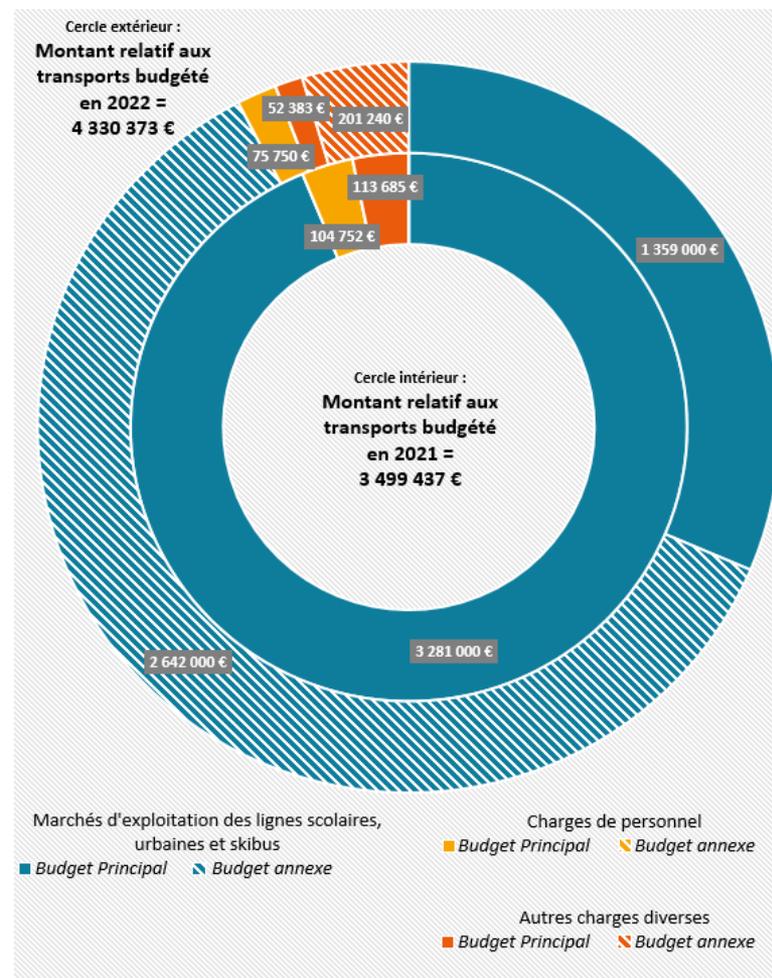
BALANCE COMPTABLE 2022 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Principales évolutions en 2022



Recettes de fonctionnement

La principale évolution en 2022 concerne les skibus avec la refacturation de 80% du coût réel des lignes aux sociétés de remontées mécaniques. Cette opération n'avait pas eu lieu en 2021 puisque les domaines skiables n'avaient pas ouverts. Dans la mesure où les dépenses seront impactées sur le Budget Principal, c'est la seule recette qui est également maintenue sur ce dernier.



Dépenses de fonctionnement

L'actualisation annuelle des prix des marchés et le renouvellement de ceux-ci engendrent un coût à la hausse. De plus, on retrouve en 2022 des dépenses relatives aux skibus qui n'avaient pas été opérées en 2021.

BALANCE COMPTABLE 2022 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Projets d'investissement et financement

THÉMATIQUES / INSTALLATIONS	PROJETS	BUDGET PRIMITIF 2022		
		DÉPENSES	RECETTES	RESTE A CHARGE 2CCAM
Collège Jean-Jacques GALLAY à Scionzier	Aménagement de la gare routière	30 000,00	0,00	30 000,00
Arrêts de bus	Mise en conformité des arrêts de bus	100 000,00	50 000,00	50 000,00
Skibus	Aménagement des points d'arrêts	8 000,00	0,00	8 000,00
Agence ARV'i	Aménagement de l'agence suite à récupération de la compétence	20 000,00	17 000,00	3 000,00
Agence ARV'i	Création nouveau site internet	40 000,00	0,00	40 000,00
Politique mobilité douce	Développement des déplacements à vélo	55 000,00	0,00	55 000,00
Politique mobilité douce	Schéma directeur de jalonnement cyclable	25 000,00	0,00	25 000,00
Politique mobilité douce	Convention Air avec la Région	0,00	43 540,00	-43 540,00
TOTAL		278 000,00	110 540,00	167 460,00



Cluses Arve
& montagnes
Territoire de réussites